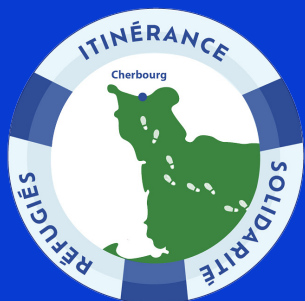




PAS À PAS

N° 21 - Octobre 2025

ÉDITO - Échange de vies humaines - Jean-Luc VARENNE

Après le traité franco-britannique sur le renforcement du contrôle des côtes françaises par un financement anglais (760 millions d'euros versés depuis 2018) qui vient d'être reconduit jusqu'en 2027, un nouvel accord allant plus loin encore vient d'entrer en vigueur le 6 août 2025 entre les 2 pays, basé sur l'échange de vies humaines !

Le principe est d'échanger une personne exilée contre une autre. Les Britanniques n'accepteraient que les personnes majeures venant de certains pays (Afghanistan, Érythrée, Syrie, ...) ou ayant des liens familiaux avec des personnes déjà présentes sur leur territoire. En contrepartie, la France « récupérerait » les autres personnes. Le retour en France des premiers exilés a commencé le 18 septembre 2025 via la compagnie Air France, malgré les recours déposés par des associations françaises et britanniques. Tout ceci rentre dans la logique de limiter les arrivées d'exilés sur la côte anglaise par les small boats. A ce jour, en 2025, plus de 30 000 personnes sont déjà arrivées en Angleterre par ces moyens.

Cet accord est abject car il considère la vie humaine comme une marchandise. La convention de Genève oblige les pays à examiner la demande d'asile des personnes arrivant sur un territoire, quel que soit le moyen d'entrée. Or, aujourd'hui, les gouvernements anglais et français entendent criminaliser les personnes sur leur façon d'entrer sur le territoire. Ce qui va à l'encontre de la convention. Espérons que cet accord puisse être rendu caduque par les lois et traités internationaux comme l'a été l'accord de renvoi des exilés d'Angleterre vers le Rwanda conclu par le gouvernement anglais précédent.

Mais cet accord est par ailleurs absurde, car il est utopique d'envisager de renvoyer des personnes en France alors qu'il s'agit du pays qu'elles ont décidé de quitter, n'y ayant trouvé aucun refuge. Des enquêtes ont documenté comment des exilés expulsés d'Angleterre retentaient la traversée depuis les côtes françaises, démontrant toute l'absurdité de ces politiques. Certaines nuits, plus de mille personnes arrivent à traverser. Cet accord n'endiguerait pas le nombre de traversées. Cela va juste engendrer encore plus de stress, de panique, pour des personnes

que l'on maintient déjà dans des conditions de précarité absolue

Et si tant est que la France reçoive des personnes exilées d'Angleterre, que sera-t-elle tentée de faire ? Bien sûr de les renvoyer dans leur pays d'origine, ou vers le pays d'entrée dans l'espace européen, en distribuant maintes OQTF !

Mais non contents d'en rester là, les 2 pays souhaitant limiter les départs de small boats des côtes françaises, font de la surenchère : la France, à peine poussée par l'Angleterre, réfléchit à modifier sa doctrine sur la gestion des small boats. Jusqu'à présent c'était le droit de la mer qui prévalait : pas d'intervention sur des embarcations en mer s'il n'y a pas de danger immédiat pour la vie des personnes. Or là, on a assisté il y a peu de temps, avec l'approbation anglaise, à une opération de perçage des bateaux pneumatiques en mer par les forces de l'ordre, entraînant panique et risque de noyade des passagers.

Ce n'est pas une surprise, notre gouvernement comme de nombreux autres pays européens à l'instar du Royaume-Uni, durcissent les mesures anti-immigration et véhiculent la haine de l'autre, de l'étranger, toujours perçu comme une menace et non comme une chance. Plus que jamais, nous devons œuvrer à balayer ces idées fausses dans tous les lieux où nous sommes, privés, familiaux, professionnels, associatifs et autres, afin de changer les mentalités.



Après avoir relevé le niveau de maîtrise du français pour l'obtention de papiers, l'État dématérialise les cours d'apprentissage de la langue avec une plateforme numérique. Une façon à peine dissimulée de réduire le nombre d'étrangers en France.

Relèvement des exigences d'un côté, et dégradation du service public de l'autre

La loi immigration de 2024 a réhaussé les niveaux de français pour l'obtention d'un titre pluriannuel (2 à 4 ans) d'une carte de résident (10 ans) et de la naturalisation. Il faut désormais respectivement obtenir le niveau A2 (collège) ; B1 (lycée) ; B2 (université) pour espérer avoir un titre de séjour. Comme si cela ne suffisait pas, depuis cet été, à l'exception des grands débutants, la formation n'est plus dispensée en présentiel, mais par une plateforme numérique entièrement gérée par intelligence artificielle. Pour rappel, Jusqu'à aujourd'hui, un étranger qui obtient un premier titre de séjour doit signer un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR). En fonction de son niveau de français, il était orienté vers des organismes agréés par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) -Le FJT pour Cherbourg- pour une formation linguistique.

Une fabrique de sans papiers

En période de restriction budgétaire, ce nouveau dispositif permet à l'État de faire des économies considérables sur le dos de l'intégration, mais surtout de rendre encore plus impossible la vie des étrangers et d'en réduire drastiquement le nombre sur le sol français, draguant ainsi l'électorat d'extrême droite.

En effet, avec ce nouvel outil, l'apprentissage du français, déjà difficile, devient encore plus inaccessible. Cela exige de posséder les outils et la connexion nécessaires à l'apprentissage en ligne, ainsi qu'une aisance et des aptitudes informatiques, ce qui est loin d'être le cas pour tout le monde.

De plus, la dématérialisation crée de l'isolement alors qu'il est prouvé que l'interaction est essentielle pour apprendre une langue étrangère. L'absence de collectif limite les chances de réussite et donc l'accès à un titre de séjour.

Une pression supplémentaire pour les associations

Ce nouveau désengagement de l'État reporte ses obligations vers les associations qui sont déjà submergées de demandes. C'est ce qui se passe à l'itinérance où depuis la rentrée, les inscriptions affluent 146 inscrits depuis la rentrée dont 72 débutants, 60 moyens, 14 avancés. Avec jusqu'à 86 personnes certains jours pour une quarantaine de bénévoles. Tout ceci sans aide de l'État.

Un collectif d'associations, dont La Cimade et le Secours Catholique, a déposé fin août un recours devant la cour de justice administrative pour le retrait des exigences linguistiques conditionnant l'accès aux titres de séjour et à la nationalité et la suppression du 100% distanciel.

VIE DE L'ASSOCIATION

ALPHABÉTISATION - Conversations d'été - Isabelle CARELL

Durant les mercredis de l'été, les élèves de l'école d'itinérance étaient invités à participer à des conversations.

Belle participation des étudiants avec des sorties variées, de la montagne du Roule aux musées et expositions cherbourgeoises, à quelques escapades à Omonville et Saint-Vaast la Hougue lors des traversées de Tatihou.

Le groupe Whatsapp, créé pour l'occasion, a eu l'avantage de rappeler les rendez-vous, de connaître le nombre de participants et de partager les photos de ces agréables rencontres. Merci aux bénévoles qui ont assuré ces rendez-vous.

